

Transitions 151 : Références du dossier « Bien manger : un droit à conquérir »

1. FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2025. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025. *Lutter contre la forte inflation des prix des produits alimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*. Rome, FAO.
2. Food and Agriculture Organization & World Health Organization. (2019). *Sustainable healthy diets: Guiding principles*. Rome: FAO.
3. Les travaux récents de la FAO et de l'OMS soulignent que les régimes alimentaires devraient également être durables, c'est-à-dire contribuer à la santé des populations tout en préservant l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles, et en restant économiquement accessibles, socialement équitables et culturellement acceptables pour les générations présentes et futures. Food and Agriculture Organization (FAO) & World Health Organization (WHO), *Sustainable Healthy Diets: Guiding Principles*, Rome, FAO, 2019.
4. La définition la plus utilisée actuellement provient du document suivant: Food and Agriculture Organization of the United Nations. (2002). *The State of Food Insecurity in the World 2001*. Rome: FAO. Sommet mondial de l'alimentation, Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et Plan d'action (1996) ; Food and Agriculture Organization of the United Nations. (2002). *The State of Food Insecurity in the World 2001*. Rome: FAO.
5. Nations Unies, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 1966, art. 11 ; Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 12 : Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)*, E/C.12/1999/5, 1999 ; Food and Agriculture Organization. (2007). *The right to food: An introduction*. Food and Agriculture Organization (FAO), *Voluntary Guidelines to Support the Progressive Realization of the Right to Adequate Food in the Context of National Food Security*, Rome, FAO, 2005.
6. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 12 : Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)*, E/C.12/1999/5, 1999.
7. Les dimensions environnementales sont de plus en plus renforcées par les agences des Nations Unies, en particulier la FAO et l'OMS : Food and Agriculture Organization (FAO), *Sustainable Diets and Biodiversity: Directions and Solutions for Policy, Research and Action*, Rome, FAO, 2010 ; Food and Agriculture Organization (FAO) & World Health Organization (WHO), *Sustainable Healthy Diets: Guiding Principles*, Rome, FAO, 2019.
8. Food and Agriculture Organization & World Health Organization. (2019). *Sustainable healthy diets: Guiding principles*. Rome: FAO.
9. World Health Organization. (2024). *Malnutrition*. Geneva: WHO.
10. Ces catégories sont élaborées par l'OCDE dans l'aide publique au développement (APD).
11. Pour reprendre ses propres termes: <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/sdi/database/zero-hunger>.
12. Sustainable development in the European Union – Overview of progress towards the SDGs in an EU context – 2025 edition.